

Surveillance épidémiologique de la tularémie

Francisella tularensis - 2023

Auteurs: A. Litzroth¹, N. Hammami², W. Dhaeze², A. Pellegrino³, A. Taame⁴, M. Mori⁵

¹Epidémiologie des maladies infectieuses, Sciensano, ²Département Zorg, ³Agence pour une Vie de Qualité, ⁴Vivalis, ⁵Zoonoses bactériennes, Bactériologie vétérinaire, Sciensano

Messages clés

- En 2023, 12 cas confirmés et un cas probable de tularémie ont été recensés dans le cadre du système de déclaration obligatoire.
- Il s'agit du nombre le plus élevé rapporté depuis 1950.
- Depuis 2012, la Belgique enregistre chaque année au moins un cas de tularémie, à l'exception de l'année 2018. En comparaison, seulement trois cas avaient été signalés entre 1950 et 2011.

Sources d'informations

- La tularémie est une maladie infectieuse à déclaration obligatoire dans les trois régions :
 - Flandre : cas probables et confirmés.
 - Wallonie : uniquement les cas confirmés.
 - Bruxelles : non spécifié.
- Le diagnostic est établi par le [laboratoire de référence](#) de Sciensano, qui se charge de l'isolement et du typage moléculaire de *Francisella tularensis* et de la réalisation d'examen sérologiques.

Définition de cas

Critères

- Critères cliniques :

Toute personne présentant au moins une des formes cliniques suivantes :

 - tularémie ulcéro-ganglionnaire : ulcération cutanée et lymphadénopathie locale,
 - tularémie ganglionnaire : tuméfaction douloureuse des ganglions lymphatiques sans ulcération apparente,
 - tularémie oculo-ganglionnaire : conjonctivite et lymphadénopathie locale,
 - tularémie oropharyngée : lymphadénopathie cervicale et au moins un des trois symptômes suivants : stomatite, pharyngite, amygdalite,
 - tularémie pulmonaire : pneumonie,
 - tularémie typhoïdique : au moins un des deux symptômes suivants : fièvre sans signe ni symptôme précoce de localisation, ou septicémie.
- Critères épidémiologiques :

Au moins un des trois liens épidémiologiques suivants :

 - exposition à une source commune,
 - transmission de l'animal à l'homme,

- exposition à des aliments contaminés/de l'eau contaminée.
- Critères de laboratoire :
Au moins un des trois critères suivants :
 - isolement de *Francisella tularensis* à partir d'un échantillon clinique,
 - détection d'acide nucléique de *Francisella tularensis* dans un échantillon clinique,
 - réponse d'anticorps spécifique contre *Francisella tularensis*.

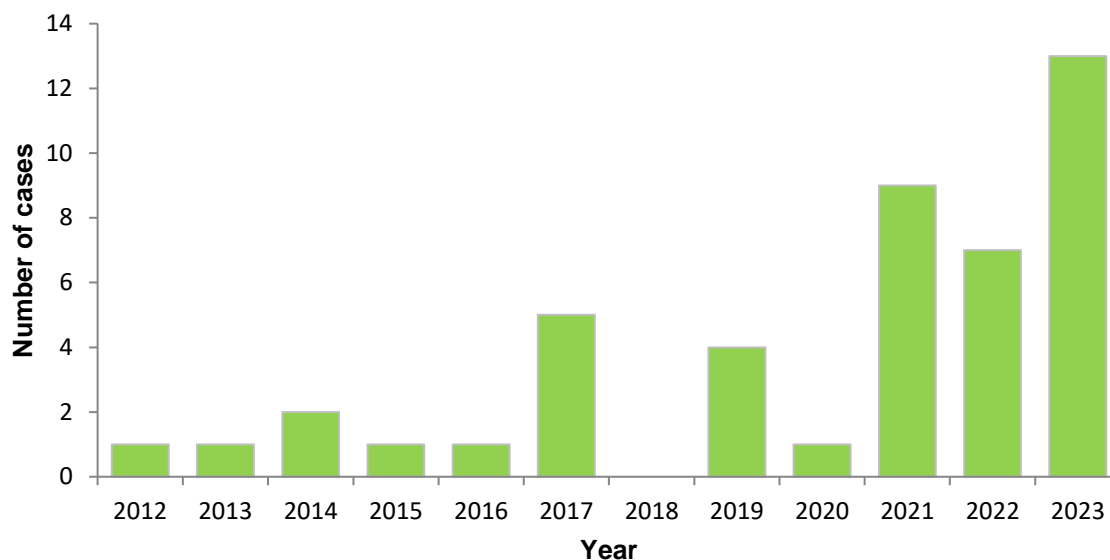
Classification de cas

- Cas probable : patient répondant aux critères cliniques et épidémiologiques.
- Cas confirmé : patient répondant aux critères cliniques avec confirmation en laboratoire.

Epidémiologie

- Nombre de cas : en 2023, 12 cas confirmés et un cas probable de tularémie ont été recensés dans le cadre du système de déclaration obligatoire.
- Région et lieu de la contamination :
 - Flandre : sept cas confirmés, tous contaminés en Belgique
 - Six cas vivaient dans le Limbourg, dont quatre dans la même commune. Deux cas de cette commune et un autre cas du Limbourg ont probablement tous été contaminés dans le même jardin. Les deux autres cas de cette commune ont probablement été contaminés dans un jardin et près d'un étang de pêche.
 - L'autre cas vivait en Brabant flamand.
 - Wallonie : quatre cas confirmés et un cas probable, sans lien épidémiologique, répartis entre les différentes provinces. Pour quatre cas, il était certain que la contamination avait eu lieu en Belgique ; pour le cinquième cas, cela était probable.
 - Bruxelles : un cas confirmé pour lequel le pays de la contamination était non connu.
- Ratio hommes/femmes: 12/1.
- Age: médiane 59 ans (répartition 23-81 ans).
- Les sources de contamination probables (inconnues pour 8/13 cas) étaient :
 - probablement la morsure d'une taupe,
 - contact avec la peau d'un sanglier,
 - blessure à la main et contact avec des excréments de rongeurs,
 - blessure à la main lors du nettoyage d'un territoire de chasse,
 - morsure de tique.
- Forme clinique : la forme clinique n'était généralement pas connue. Deux cas étaient atteints de tularémie ulcéro-ganglionnaire, deux cas de tularémie oropharyngée et un cas avait probablement une tularémie typhoïdique.

Figure 1 : Nombre de cas de tularémie recensés par an, Belgique, 2012-2023
(Source : système de déclaration obligatoire)



Importance pour la santé publique

Entre 1950 et 2023, la Belgique a recensé un total de 48 cas de tularémie, dont 45 cas qui ont été enregistrés entre 2012 et 2023. Durant cette période, au moins un cas a été rapporté chaque année, à l'exception de 2018.

L'année 2023 a connu un pic de cas de tularémie en Belgique. Depuis 1950, un nombre aussi élevé n'avait jamais été recensé en Belgique. De plus, tous les cas pour lesquels cette information était connue ont été contaminés en Belgique. Alors qu'auparavant, les cas étaient principalement observés en Wallonie, cela tend à changer ces dernières années. En 2023, sept des 13 cas ont été rapportés en Flandre. Ce qui est particulièrement frappant, c'est que six cas provenaient du Limbourg et que quatre d'entre eux étaient issus de la même commune. Parmi ces derniers, deux (et un autre cas d'une autre commune du Limbourg) ont probablement été contaminés dans le même jardin. Une source claire de contamination n'a pas pu être identifiée.

La tularémie est principalement constatée chez les lapins et les lièvres, d'où le nom de 'fièvre du lapin', mais de nombreux autres mammifères peuvent être infectés ou servir de réservoirs. Bien qu'en 2023, il a été question d'une mortalité plus élevée chez les lièvres en Flandre, aucun chiffre ne permet de confirmer cette constatation.

L'incidence de la tularémie augmente, bien qu'une surveillance accrue y contribue probablement. Ce dernier élément se manifeste déjà depuis 2016, par une augmentation du nombre de tests sérologiques réalisés par le laboratoire de référence.

Le dernier rapport épidémiologique européen date de 2023. Dans l'UE, on a observé une augmentation remarquable du nombre de cas en 2023 (89,3 % comparé à 2020), même si ce nombre était quand même inférieur à celui de l'année record de 2019. Comme toujours, c'est la Suède qui a rapporté le plus grand nombre de cas pour 100.000 habitants.

Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la tularémie. Disponible sur : <https://matra.sciensano.be/Fiches/Tularemie.pdf>
- European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC). Tularaemia factsheet. Disponible sur : <https://ecdc.europa.eu/en/tularaemia/facts>
- European Food Safety Authority & European Centre for Disease Prevention and Control. The European Union One Health 2023 Zoonoses Report. Disponible sur : <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/The-European-Union-One-Health-2023-Zoonoses-report.PDF>